



Eau dans la ville

Connaître, comprendre et gérer les services municipaux de l'eau potable et de l'assainissement
Un appui permanent à la prise de décision pour les communes et leurs partenaires

Lettre du 24 mars 2017 - www.eaudanslaville.fr

Impacts de la loi NOTRe sur les services d'assainissement non collectifs

Les 25 et 26 janvier 2017, l'équipe d'Eaudanslaville était présente lors de la 18ème édition du [Carrefour des Gestions Locales de l'Eau](#) à Rennes. Un atelier a particulièrement retenu notre attention.

Présenté par la FNCCR, l'ARTANC et l'ATANC, l'atelier « **Incidence de la loi NOTRe, éclairage juridique de ses impacts sur les services assainissement** » a placé au cœur des discussions les **aspects pratiques du transfert**, notamment sur le personnel.

Après un rappel du contenu de la loi, la représentante de la FNCCR, Mélissa BELLIER, Chargée de mission, FNCCR - Département du cycle de l'eau, a abordé les conséquences du transfert de compétences :

- les personnels sont transférés à la collectivité compétente s'ils sont à 100%. Quand ils sont partiellement affectés à un service, soit ils sont transférés, soit ils sont mis à disposition.
- Pour les **usagers**, les [principes de continuité du service public](#) et [d'égalité des usagers](#) s'appliquent.
- Concernant l'**harmonisation des procédés**, les principes de mutabilité et d'adaptabilité du service public s'appliquent.

Après cet exposé juridique, Elisabeth DELOS, Responsable des services techniques, **Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch**, a présenté les **impacts de la fusion** des Communautés de Communes du Sisteronais, de la Motte du Caire-Turriers, du Canton de Ribiers-Val de Méouge, du Laragnais, Interdépartementale des Baronnies, du Serrois et de la Vallée de l'Oule pour devenir la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch depuis le 1er janvier 2017.

[Lire l'article complet sur le site](#)

Actualités réglementaires

- **Stations d'épuration, vers une suppression de la règle des cent mètres** : Mis en consultation jusqu'au 21 mars sur le site du ministère de l'Environnement, un **projet d'arrêté** modifie les prescriptions techniques concernant l'**implantation des stations** de traitement des eaux usées et les modalités et échéances pour la transmission du cahier de vie des systèmes d'assainissement.

[En savoir plus](#)

Dernières réponses mises en ligne

En bref

Loi Notre : Transfert des compétences eau et assainissement

L'OIEau vous invite le **13 juin à Paris** pour faire le point sur la **réglementation** et **échanger avec des collectivités** ayant engagé une réflexion sur la mise en oeuvre du transfert de compétences

[En savoir plus](#)

Assainissement : Mise en ligne des données ERU

Les **données** concernant les **eaux urbaines résiduaires** des Etats membres européens sont accessibles sur le **nouveau site** créé par la Commission Européenne et l'OIEau !

[En savoir plus](#)

Assermentation des agents des services d'eau

L'OIEau forme le personnel des services d'eau et d'assainissement aux **enquêtes de contrôle** de conformité, aux **constats** et à l'**accès aux propriétés privées**.

[En savoir plus](#)

Assainissement : Lombristation

La commune de Combaillaux a mis en oeuvre une **station d'épuration écologique** qui utilise des **vers de terre** !

[En savoir plus](#)

Nouvelles Parutions

Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2017

Ce rapport vise à informer sur l'importance de gérer les **eaux usées** comme une **ressource** et comme une **source d'eau, d'énergie, de nutriments** ...

[En savoir plus](#)

Schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement

- S'agissant d'assainissement, quelles sont les **modalités d'intervention** de la collectivité dans le cadre d'un **lotissement privé** ?

[Voir la réponse](#)

- Une commune est propriétaire d'un terrain sur lequel se situe une **source** qui, lors d'épisodes pluvieux, se **déverse naturellement sur un terrain privé**. Le propriétaire de ce terrain peut-il exiger de la commune qu'elle réalise des travaux afin d'évacuer ces eaux ailleurs ?

[Voir la réponse](#)

- Lorsqu'un usager n'est **pas abonné au réseau de distribution d'eau potable**, est-il possible de lui appliquer un **contrat** portant exclusivement sur la **récupération des eaux usées et l'ANC** afin de percevoir la redevance d'assainissement ?

[Voir la réponse](#)

L'agence de l'eau Rhin Meuse diffuse un **modèle de cahier des clauses techniques particulières** pour la réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement.

[En savoir plus](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

[@Eaudanslaville](#) 

[Contact](#) 



Office
International
de l'Eau

[@OI_Eau](#)  [Facebook](#) 

[Comment s'abonner au site ?](#)

